DLP 26-4-61 071039

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.
C.C.P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL 12 NF

3ème Supplément au n° 7
Département des PYRENEES-ORIENTALES

AVERTISSEMENT

CARPOCAPSE DES POMMES

Réaliser un traitement avant le 5 mai dans la plaine du Roussillon

Dans le Conflent, le Vallespir , les Fenouillèdes et les Hautes Corbières, le traitement pourra être retardé d'une dizaine de jours.

En Cerdagne, attendre un nouvel avis.

INFORMATIONS

COCHENILLE DU MURIER

La cochenille du mûrier (Diaspis pentagona) est responsable de dégâts très importants qui peuvent entraîner la mort des pêchers.

Exécuter un traitement au début du mois de mai à l'aide d'une spécialité commerciale à base d'oléoparathions.

OIDIUM DE L'ABRICOTIER

Cette maladie existe dans de nombreux vergers. Les traitements précédemment préconisés sont toujours applicables. Nous attirons à nouveau l'attention des arboriculteurs sur les conséquences facheuses que pourrait entraîner l'usage des produits soufrés sur des fruits destinés à la conserverie. Les arbres doivent être largement mouillés.

TAVELURES DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS
OIDIUM DU POMMIER

La maladie est désormais susceptible de se développer rapidement. Réaliser une protection des fruits en utilisant l'un des produits indiqués par notre nomenclature.

L'usage des produits soufrés s'impose dans les vergers de pommiers où l'oïdium se manifeste.

LES TRAITEMENTS MIXTES

Ces traitements présentent le très appréciable avantage de réaliser simultanément la lutte contre des ravageurs animaux et végétaux (exemple : Carpocapse et Tavelure).

La compatibilité des produits commerciaux est indiquée par les fabricants. Observer strictement les recommandations qui ont été rédigées après des expériences répetées.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Renouveler très régulièrement la protection des plants de cultures irriguées de pommes de terre.

La maladie peut également se propager sur les plants de tomates ; il convient donc de traiter ceux-ci dans les mêmes conditions que la pomme de terre.

L'Inspecteur de la Protectionndes Végétaux

P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

P 368

LE CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES
(Laspeyresia Pomonella)

Le "ver des pommes" est la larve (une chenille) d'un microlépidoptère (Laspeyresia pomonella).

Cet insecte passe l'hiver à l'état de chenille, plus ou moins enveloppée par un cocon soyeux qui est tissé dans un abri (anfractuosité des écorces ; recoin de fruitier, encoignure de caisses ou de cageots d'expédition).

En mars-avril, la chenille devient chrysalide, laquelle donnera un papillon.

En I96I, les premiers papillons ont été observés le 16 avril à Montpellier; ils proviennent de larves récoltées et ayant passé l'hiver à Lasalle (Gard) et St-Julien de la Nef (Gard).

Dans la nature les premiers papillons peuvent donc exister. Ce papillon a 2 cm d'envergure, le corps a une longueur de 1 cm. La tête et le thorax sont bruns, l'abdomen gris brunâtre. Les ailes antérieures gris cendré sont marquées de lignes transversales brunes et portent une tache terminale brune entourée d'une ligne dorée; les ailes postérieures gris brun sont frangées de clair. L'accouplement et la ponte sont réalisés lorsque la température crépusculaire atteint ou dépasse I6°C.

L'éclosion intervient après un nombre de jours variable, que l'on peut prévoir de façon précise.

La détermination de la date probable d'éclosion permet à la Station d'Avertissements Agricoles de prévoir la période de traitement la plus opportune.

Sous le climat méditerranéen les sorties d'insectes hivernants s'échelonnent d'avril à juillet; d'autre part les chenilles de lère génération donnent des papillons à partir de juin ; ces papillons pondent à leur tour fin juin , début juillet. De cette situation résulte un chevauchement des générations qui rend nécessaire une protection permanente des fruits à partir des premières pontes.

En conséquence, la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon lancera un premier avis de traitement (sous forme d'avertissement). Ensuite, sauf circonstances particulières (baisse de température par exemple) nous nous contenterons de rappeler la nécessité d'une protection constante des fruits, protection qui dépendra de l'arboriculteur. Celui-ci devra tenir compte :

- de la persistance du produit utilisé (selon les prescriptions du fabricant)
- de l'accroissement du volume des fruits
- des pluies qui "lavent" les traitements.
- de la date probable de la récolte.

Les produits utilisables dans la lutte contre le Carpocapse ont été indiqués dans notre numéro spécial.

Imprimerie de la Station Languedoc-Roussillon
Directeur-Gérant : L. BOUYX

A Montpellier le 2I avril I96I